PL8189\_Résumé

Le présent projet de loi vise à créer un établissement public nommé « Musée d’Art Moderne Grand-Duc Jean » qui se substituera à la fondation au même nom ; ce changement de configuration s’avère opportun non seulement d’un point de vue juridique mais également en raison de considérations tant financières qu’organisationnelles. En effet, le « Musée d’Art Moderne Grand-Duc Jean » remplit déjà à l’heure actuelle des missions et activités revêtant un caractère de service public, son conseil d’administration est constitué, entre autres, de représentants de l’État et la majeure partie de ses ressources financières est issue d’une dotation étatique.